
PROCÉDURES DE CADENASSAGE

SECTION I - BUT

Assurer la sécurité de toutes les personnes qui travaillent sur des équipements motorisés, sur des circuits électriques ou en présence d'une forme d'énergie quelconque, en empêchant que ces équipements soient mis en marche pendant qu'on y travaille.

SECTION II - PORTÉE

Le cadenassage doit être utilisé dans tous les cas d'ajustement, d'entretien ou de réparation où il y a risque de blessure si l'équipement est remis en marche pendant les travaux.

SECTION III - RESPONSABILITÉS

1. La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe met à la disposition de son personnel et de ses étudiants les dispositifs et outils nécessaires au cadenassage.
2. La procédure de cadenassage doit être respectée par tous ceux qui interviennent sur les équipements, soit par les étudiants, le personnel de soutien, le personnel enseignant et les fournisseurs concernés.
3. La procédure de cadenassage de chaque atelier est déterminée dans le cadre du programme concernant l'utilisation des machines et est enseigné aux élèves. L'enseignant responsable du groupe s'assure que la procédure de cadenassage est effectuée selon les règles.

SECTION IV – ÉTAPES À SUIVRE PAR LE PERSONNEL LORS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN OU DE RÉPARATION

1. Identifier tous les modes d'alimentation en énergie de la machine (ex. : électrique, hydraulique, pneumatique, mécanique, etc.).
2. Prévenir les utilisateurs que des travaux seront effectués sur les machines.
3. Couper l'alimentation.
4. Poser son cadenas personnel à la source d'alimentation énergétique (ex. : boîte de disjoncteur, conduit d'air comprimé, etc.).
5. Fermer, vidanger et isoler les conduits d'arrivée de gaz ou de produits dangereux.

6. Désamorcer au besoin l'énergie résiduelle emmagasinée dans la machine (ex. : accumulateur, vapeur, air comprimé, énergie hydraulique, force de gravité, force d'inertie).
7. S'assurer que la source d'alimentation est bien coupée en actionnant le mécanisme de démarrage de la machine.
8. Suite aux travaux, remonter toutes les pièces de la machine, sans oublier de remettre les protecteurs en place et de retirer les outils de la machine en question.
9. Avertir les utilisateurs que la machine va être réalimentée.
10. Enlever son cadenas. La dernière personne à enlever son cadenas, c'est-à-dire la personne désignée comme responsable, doit s'assurer que personne ne risque d'être victime d'un accident quand on réalimentera la machine.
11. Réalimenter la machine.
12. Vérifier si la machine est prête à fonctionner sans danger. Sinon, cadenasser à nouveau le temps d'apporter les corrections nécessaires.
13. Chaque personne responsable des machines a un cadenas identifié à son nom.

SECTION V - LES CADENAS ET LES CLÉS

1. Des cadenas doivent être utilisés et il faut s'assurer que chacune des clés ne peut ouvrir qu'un seul cadenas. Chaque cadenas doit être gravé avec les initiales du nom de la personne ou un numéro correspondant au magasin d'origine et au numéro de cadenas.
2. Seulement une clé doit être en circulation et être utilisée par une seule personne.
 - a. Le responsable du cadenassage pour le personnel de soutien, le contremaître en entretien des bâtisses et des terrains, maintient à jour une liste du personnel de soutien responsable d'un cadenas et conserve un exemplaire de sécurité de chaque clé de cadenas sur laquelle sont gravées les initiales de chacun.
 - b. Pour les ateliers de formation, le magasinier concerné de l'établissement conserve un exemplaire de sécurité de chaque clé de cadenas mis à la disposition du personnel enseignant et des étudiants aux magasins d'ateliers. Au besoin, il s'assure du remplacement du matériel défectueux ou manquant.
3. Pour rendre la procédure de verrouillage opérationnelle, l'équipement doit être conçu de façon à pouvoir être cadenassé. Il importe d'en tenir compte lorsqu'on acquiert de nouveaux équipements et il faut modifier les équipements actuellement utilisés de façon à pouvoir les cadenasser.

4. À aucun moment, une personne ne doit compter sur le cadenas d'un autre pour sa sécurité. Il est aussi interdit d'enlever ou de placer le cadenas d'une autre personne.
5. Si plus d'une personne circule dans la zone de danger, chacun installe son propre cadenas. Au besoin, il peut utiliser un morillon.
6. Si une intervention exige de couper plusieurs sources d'énergie, la personne responsable doit utiliser une boîte à cadenas.

Date d'entrée en vigueur : le 14 mars 2005

Date de modification : _____